



# La lettre des Certifiés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N° 15

18 novembre 2014



## Sommaire

- [Mouvement inter-académique : Faites vos vœux !](#)
- [Campagne d'avancement 2014-2015](#)
- [Congé de formation 2015-2016](#)
- [Allègements de services et aménagements 2015-2016](#)
- [Elections professionnelles](#)

## **Mouvement inter-académique : Faites vos vœux !**

La circulaire encadrant le mouvement inter-académique vient de paraître.

Lien : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=83542](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=83542)

### Ont l'obligation de faire des vœux :

- les fonctionnaires stagiaires, non titulaires d'un autre corps.
- les collègues qui sont en fin de détachement et doivent réintégrer un poste.
- les collègues en ATP.

### Deux nouveautés cette année sur le barème :

1) Les points accordés aux ex-contractuels ne sont plus seulement fonction de l'ancienneté et varient désormais selon l'échelon de reclassement :

- jusqu'au 4ème échelon : 100 points
- 5ème échelon : 115 points
- à partir du 6ème : 130 points.

Pour y prétendre, il faut avoir travaillé une année en équivalent temps plein sur les deux dernières années (règle inchangée).

2) Des points sont accordés aux collègues exerçant en REP+ et en établissement relevant de la politique de la ville : 320 points pour 5 ans d'ancienneté dans un établissement de ce type, même s'il vient d'être classé REP+ ou Ville.

Les points pour sortie anticipée du dispositif APV sont maintenus jusqu'au mouvement 2017.

### Dossiers médicaux

Le point d'entrée de cette procédure est l'obtention d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). Si vous ne l'avez pas encore, il vous appartient de la demander le plus rapidement possible auprès de la MDPH de votre département.

Dans un second temps, vous devez déposer un dossier médical auprès de la DPE du Rectorat, sous pli confidentiel.

La date de dépôt du dossier médical n'est pas encore connue dans notre académie mais devrait se situer aux alentours du 10 décembre 2014.

Nous vous conseillons d'entrer en contact avec l'assistante sociale du Rectorat dès à présent :

Madame OULE Marie Thérèse : 05-57-57-39-09

Comme chaque année le SE-UNSA vous accompagne et vous conseille dans la formulation de vos vœux, par téléphone mais aussi sur rendez-vous à la section académique, 33 bis rue Carros à Bordeaux.

Plus d'info : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article6051>

[Sommaire](#)

## CAMPAGNE D'AVANCEMENT 2014-2015

La CAPA d'avancement d'échelon se tiendra le lundi 15 décembre 2014. Vous avez reçu du SE-UNSA votre fiche de suivi syndicale. Nous vous invitons à **nous la renvoyer le plus rapidement possible** afin que nous puissions vérifier les données dont l'administration de servira pour calculer votre avancement.

La note utilisée par l'administration sera votre note globale arrêtée au 31/08/2014, composée de votre note administrative et de votre note pédagogique.

Si vous n'avez pas été inspecté(e) depuis l'année scolaire 2008-2009, elle sera automatiquement revalorisée. Merci de nous faire savoir si vous êtes dans ce cas lorsque vous complétez votre fiche de suivi.

Lien : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article685>

[Sommaire](#)

## CONGE DE FORMATION 2015-2016

Si vous êtes en activité et avez au moins 3 années de services effectifs dans l'administration, vous pouvez demander un congé de formation.

Pour l'obtenir, il faut 4 à 5 demandes. N'attendez pas. Même si vous ne souhaitez pas l'obtenir immédiatement, commencez à le demander dès cette année.

La demande de congé formation se fait en deux temps :

**1-Dans un premier temps**, vous devez formuler votre demande via Internet :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/confor2d/>

**jusqu'au lundi 01 décembre 2014, 12h00**

**2-Dans un second temps**, vous devez transmettre votre dossier de candidature à la DPE (fiche de candidature imprimable lors de votre inscription, lettre de motivation, attestation des demandes antérieures), sous couvert de votre chef d'établissement au plus tard le :

**Vendredi 12 décembre 2014,**  
(cachet de la poste faisant foi)

Nous attirons votre attention sur le fait que la circulaire rectorale précise qu'il est de votre responsabilité de vous assurer que l'envoi a bien été fait en temps et en heure par votre établissement.

Lien : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?page=sommaire>

[Sommaire](#)

## ALLEGEMENTS DE SERVICES ET AMENAGEMENTS 2015-2016

Les collègues confrontés à des difficultés liées à leur état de santé peuvent demander, à titre exceptionnel, un aménagement de leur poste de travail pour la rentrée 2015. Cet aménagement, prend la forme d'un allègement de service ET/OU d'un aménagement de leur emploi du temps.

Les demandes écrites sont à formuler avant le :

**vendredi 19 décembre 2014**

La décision sera prise lors d'une commission qui aura lieu en mai 2015.

Lien : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article684>

[Sommaire](#)

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Elles auront lieu **du jeudi 27 novembre au jeudi 04 décembre** prochain.

Pour voter vous devez **dès à présent** :

1 - Créer votre compte électeur avec l'adresse suivante : <https://vote2014.education.gouv.fr/>

**Attention**, la confirmation de création de votre compte arrive dans votre boîte mail académique et non dans votre boîte I-prof.

Avec la notice de vote que vous avez retirée dans votre établissement :

2 - Votez 4 fois  **dès le 27 novembre 2014.**

4 votes : CAPA, CTA, CAPN, CTM

Pour consulter les listes de candidats dans l'académie de Bordeaux et les professions de foi :

Lien : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article773>

Pour consulter l'appel à voter de l'UNSA

Lien : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article7263>

[Sommaire](#)

## Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais **ou moins selon le mois d'adhésion**, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[->>adhérer au SE-UNSA](#)

## Les responsables académiques du SE-UNSA :

<b>Christian BASSET</b>	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA	<b>Patricia ESCAPIL</b>	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE Elue au CTA et à la CAPA des certifiés
<b>Christine MOINE-UIBER</b>	Lycée Brémontier à BORDEAUX Responsable académique 2nd degré	<b>Laurence NAUMOT</b>	LG René Cassin à BAYONNE Elue à la CAPA des certifiés
<b>Evelyne BRUN</b>	Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPN des Certifiés	<b>Sylvie BERGEON</b>	LP Flora Tristan à CAMBLANES et MEYNAC Elue à la CAPA des PLP Responsable des Non-Titulaires
<b>Evelyne FAUGEROLLE</b>	Collège Les Lesques à LESPARE Elue à la CAPA des certifiés	<b>Catherine AMBEAU</b>	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

## N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

*Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).*

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros  
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20  
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

*Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)*